

Service Financier
Date : 08 Décembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

OBJET : BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021 DE LA VILLE

AVANT PROPOS

Le Budget Primitif 2021 soumis à votre examen s'inscrit dans un contexte particulièrement perturbé par la crise sanitaire de la COVID-19 dont l'impact réel sur les finances des collectivités continue d'évoluer.

Ce budget intègre les directives examinées lors du débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires du 04 novembre dernier.

Le maintien d'une gestion rigoureuse permet de présenter en toute transparence les choix établis ainsi que les grands équilibres favorables à une politique d'investissement ambitieuse.

La section de fonctionnement s'équilibre à 20 057 103 euros et la section d'investissement à 4 316 000 euros.

Le cumul des deux sections représente 24 373 103 euros contre 23 276 500 euros en 2020. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des opérations d'équipement.

L'épargne brute et l'épargne nette du budget primitif seront respectivement de l'ordre de 2 153 999 euros et de 2 078 999 euros en 2021.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (détail à partir de la page 15 pour les dépenses et de la page 18 pour les recettes)

En fonctionnement, les sections recettes et dépenses s'équilibrent pour un total de 20 057 103 euros en 2021 soit une augmentation de 2,59% par rapport au budget primitif 2020 et une baisse de 4,97% en tenant compte du budget supplémentaire de la même année.

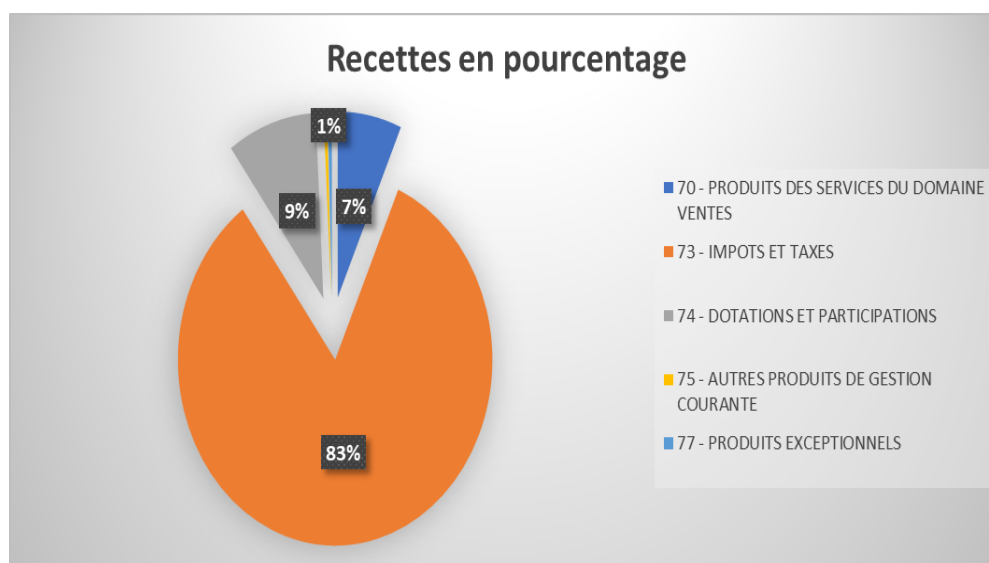
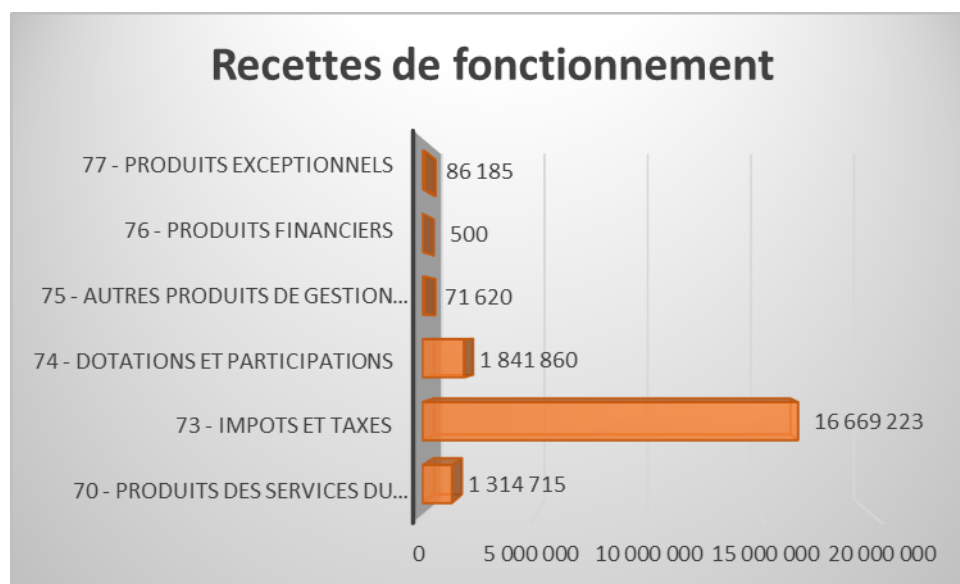
A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 20 057 103 euros se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Les recettes réelles augmentent en 2021 de 555 103 euros ou +2,85%. La majoration provient essentiellement des ressources fiscales de 482 773 euros.

Ces recettes s'établissent comme suit :

	BP 2021	BP 2020	ROB 2021	BP/BS 2020	BP/BS 2019
Atténuation des charges (Chapitre 013)	47 000 €	7 090 €		7 090 €	10 000 €
Produits des services, domaine, divers (Chapitre 70)	1 314 715 €	1 359 325 €	1 241 145	1 359 325 €	1 313 450 €
Impôts et Taxes (Chapitre 73)	16 669 223 €	16 186 450 €	16 536 790	16 280 550 €	16 159 450 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 841 860 €	1 812 660 €	1 705 360	2 111 560 €	1 950 170 €
Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)	71 620 €	71 620 €	73 500	71 620 €	68 120 €
Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé (Cpt 002)	0 €	0 €		1 000 000 €	1 000 000 €
Produits Financiers et Exceptionnels (Op. Réelles) (C76-77)	86 685 €	38 855 €		202 855 €	38 810 €
S/Total des recettes directes (+2,85%)	20 031 103 €	19 476 000 €		21 033 000 €	20 540 000 €
Travaux en régie (ordre)	0 €	50 000 €		50 000 €	100 000 €
Produits Exceptionnels (ordre patrimoniales)	26 000 €	24 000 €		24 000 €	13 000 €
TOTAL GENERAL (+2,59%)	20 057 103 €	19 550 000 €		21 107 000 €	20 653 000 €



➤ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) s'élèvent à 16 669 223 euros** contre 16 186 450 euros au BP 2020. Ils progressent de 482 773 euros soit +2,98%. La hausse provient de la revalorisation forfaitaire prévisionnelle à hauteur de 0,7% des bases de taxes locales. Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près (à la suite de la suppression de la taxe d'habitation et la perte des produits afférente), la moyenne des rôles supplémentaires et des allocations compensatrices perçues est intégrée à la somme totale (les allocations compensatrices étaient enregistrées auparavant au chapitre 74).

Les taxes locales représentent un total de 10 214 773 euros contre 9 721 000 euros en 2020.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Conformément au Projet de Loi de Finances 2021, prévoyant la stabilisation du montant global ainsi que la non-modification du calcul de la dotation forfaitaire, la DGF de la Ville connaîtra toutefois une nouvelle baisse pour 2021 au titre de la péréquation (répartition dynamiques population/richesses).

Le Budget 2021 de la Ville se verra doté d'une prévision de la dotation forfaitaire de la DGF d'environ **230 000 euros** (contre environ 294 310 € en 2020).

DOTATIONS	2018		2019		2020		2021	
Montant / % Baisse	-73 310	-14,77%	-84 864	-20,06%	-43 885	-12,98%	-64 310	-21,85%
DGF Forfaitaire		423 059		338 195		294 310		230 000

b) L'Attribution de Compensation (A.C.) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transferts de compétences à la fois pour l'AME et pour ses communes membres. Sans nouveau transfert anticipé sur la période, le montant de l'AC devrait rester stable à hauteur de **5 138 500 euros** (arrêté en 2016 par la CLECT : *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*).

Amilly	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
A.C.	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,63	5 138 497,63	5 195 997,63
Variations N/N-1	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	0 0,00%	-57 500 -1,11%	-25 539 -0,49%

c) Pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C), la partie « reversement » s'élève à **205 257 euros** en 2020. Il a été décidé de le maintenir en 2021 au niveau prévisionnel du BP 2020 par sécurité (à savoir 190 000 euros). Toutefois, la Ville reste « débitrice » au niveau du F.P.I.C global conformément au tableau ci-dessous.

Amilly	Prév.2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Part Reversement	190 000	205 257	191 415	186 459	188 935	166 588	128 497	95 400
Variations N/N-1	-15 257	13 842	4 956	-2 476	22 347	38 091	33 097	83 291
F.P.I.C. Total	-50 000	-5 574	-19 296	-48 916	-42 161	-7 688	13 942	19 413

Les autres recettes fiscales n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent de 1 812 660 euros en 2020 à 1 841 860 euros en 2021**, soit une augmentation de 29 200 euros (+1,61%). Cette hausse provient principalement de la D.S.U. (*Dotation de Solidarité Urbaine*) (+134 000 €), du remboursement attendu par l'AME, sous fonds de concours, des ouvrages de la Médiathèque (+50 000 €), du Centre d'Art les Tanneries (+ 245 000 €) ainsi qu'un remboursement à hauteur de 3 000 € pour l'organisation mutuelle d'un concert ;

Les autres recettes de fonctionnement représentent essentiellement les participations perçues par la CAF, la Région et l'Etat. Elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables ou évoluent peu.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70) s'élèvent à 1 314 715 euros.** Ils ont représenté en 2020 : 1 359 325 euros, soit une baisse de 3,28 %. Elle provient principalement de l'ajustement des produits des services selon les réalisations de 2020 impactées par la crise sanitaire. La majoration des tarifs des prestations de l'ordre de 2% pour 2 ans permet d'atténuer relativement cette baisse.

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, elles n'appellent pas d'observations particulières.

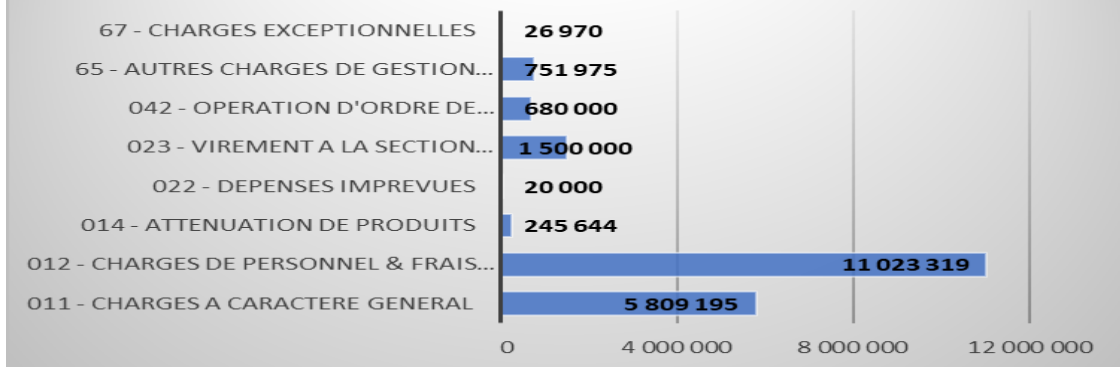
B / DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont réparties à hauteur de 17 877 103 euros (+ 2,92% par rapport au BP 2020) pour les Opérations Réelles et 2 180 000 euros pour les Opérations d'Ordre.

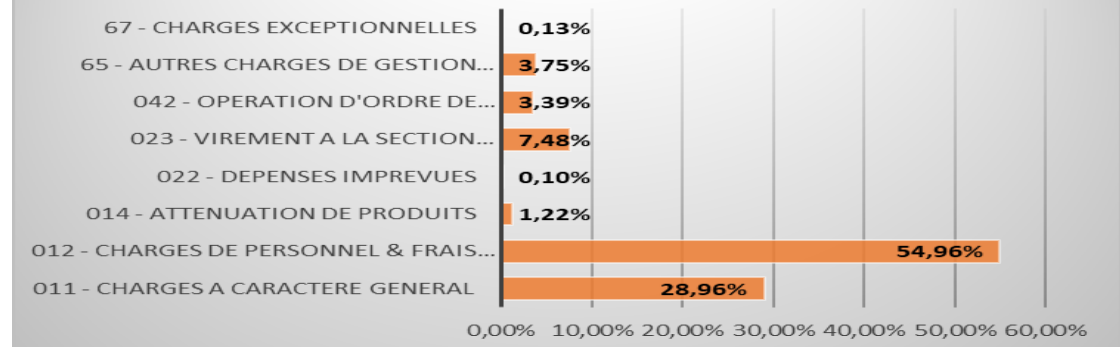
Ces dépenses s'établissent comme suit :

	BP 2021	BP 2020	<i>ROB 2021</i>	<i>BP/BS 2020</i>	<i>BP/BS 2019</i>
Charges à caractère général (Chapitre 011)	5 809 195 €	5 473 270 €	5 641 385	6 345 070 €	6 181 400 €
Dépenses de Personnel (Chapitre 012)	11 023 319 €	10 808 000 €	11 023 319	10 931 000 €	10 775 000 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	751 975 €	786 400 €	758 775	883 700 €	906 610 €
Charges exceptionnelles (Op. Réelles) (Chapitre 67)	26 970 €	52 230 €		153 130 €	152 890 €
Dépenses imprévues/Atténuations de produits (022-014)	265 644 €	250 100 €		250 100 €	257 100 €
S/Total des dépenses directes (+2,92%)	17 877 103 €	17 370 000 €		18 563 000 €	18 273 000 €
Opérations d'Ordre (Dotation aux amortissements)	680 000 €	680 000 €	680 000	680 000 €	680 000 €
Prélèvement pour le financement des investissements	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000	1 864 000 €	1 700 000 €
TOTAL GENERAL (+2,59%)	20 057 103 €	19 550 000 €		21 107 000 €	20 653 000 €

Dépenses de fonctionnement



En pourcentage



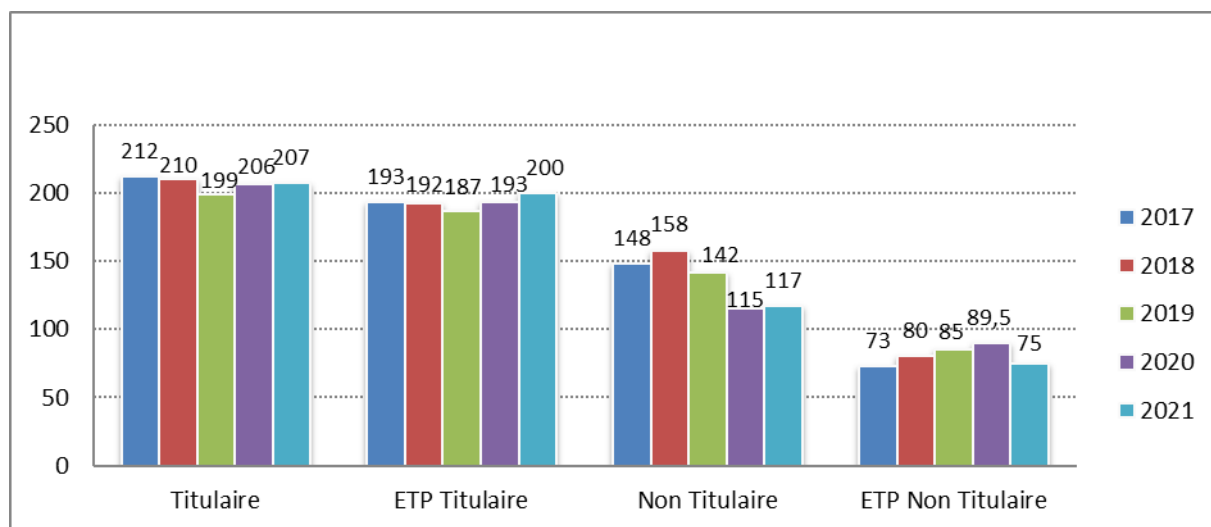
➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 5 809 195 euros**, soit une progression de 335 925 euros par rapport au BP 2020. Les crédits 2021 ont fait l'objet d'ajustements (*baisse, majoration, modulation interne entre comptes*) au vu des prévisions et réalisations, en les modulant en fonction des besoins réels, des projets pour le budget 2021 et son équilibre (*hors reprise du résultat de l'année en cours*).

Ainsi, l'augmentation du BP 2021 résulte notamment de la hausse annuelle des contrats de maintenance de la commune (+ 25 300...), des crédits alloués pour les honoraires (43 500 € consacrés à l'étude de faisabilité de la maison de santé...), des produits d'entretien (+ 24 400 €), des protections fournies, masques et vêtements de travail (+ 114 100 €), des entretiens des bâtiments communaux (+ 52 000 €), ...

L'enveloppe réservée aux fluides reste identique à celle prévue en 2020, à noter également une diminution des fournitures de travaux en régie, des prestations diverses (~15 000 € principalement les services extérieurs divers) ...

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 11 023 319 euros** contre 10 808 000 euros en 2020. Elles connaissent une augmentation de +1,99% (+215 319 euros). Toutefois, il est à remarquer un réajustement du prévisionnel sur l'exercice 2020 au vu des réalisations (*la hausse est de +0,84% par rapport BP/BS 2020*).

Les charges de personnel représentent l'un des premiers postes de dépenses de la collectivité. En 2021, l'effectif global sur l'année sera de 324 agents.



Une revalorisation du taux accidents de travail fait passer le taux de 1,62% en 2020 à 2.67% en 2021.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), dont la mise en place de la part variable de ce régime indemnitaire (CIA) a été valorisée pour le budget 2021 à hauteur de 50 000 euros brut soit 58 980 euros charges comprises.

Pour ce qui concerne la mutualisation des services, relative aux instructions des autorisations d'urbanisme, la dépense prévue est de 20 000 euros pour 2021.

Le ratio des dépenses de personnel, s'élève à **63,17** % des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **62,40** % pour le BP 2020.

Année	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020 au 12/10/20	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
Chapitre 012 (Avec AME)	10 513 348,74 €	10 441 023,72 €	10 418 289,64	7 477 798,57 €	10 476 000 €	10 775 000 €	10 808 000 €	11 023 319 €
Evolution	3,75%	- 0,69%	-0,22%		- 0,48%	2,85%	0,31%	1,99%

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 778 945 euros** contre 838 630 euros l'année précédente. Les subventions passent, en 2021, de 337 650 euros à 340 000 euros soit une augmentation de 2 350 euros.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 245 644 euros**, contre 245 100 euros en 2020, soit une légère augmentation de 544 euros.

➤ **Les opérations d'ordre s'élèvent à 2 180 000 euros et comprennent la dotation aux amortissements (680 000 €) ainsi que le prélèvement pour le financement des investissements (1 500 000 €).**

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (détail à partir de la page 20 pour les dépenses et de la page 22 pour les recettes)

La section d'investissement s'élève à 4 316 000 euros (contre 3 726 500 euros en 2020), soit une augmentation de 15,82 %.

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

La contraction des ressources provient essentiellement de la diminution des crédits inscrits au titre des subventions d'investissement (184 000 euros contre 454 500 euros en 2020).

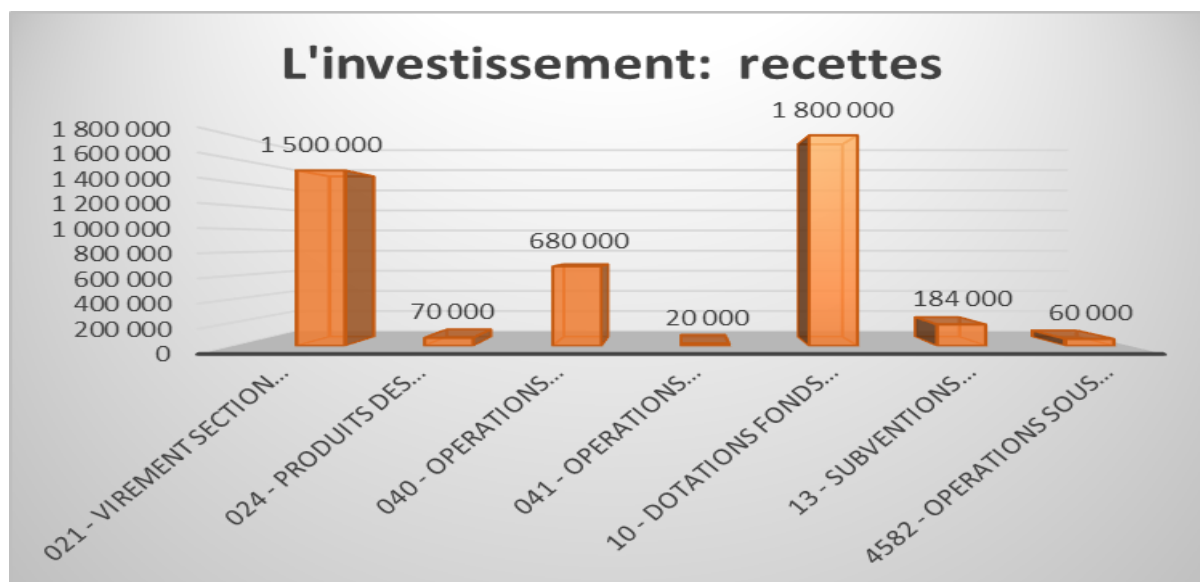
Les **recettes d'investissement** s'établissent à **4 316 000 euros** et comprennent :

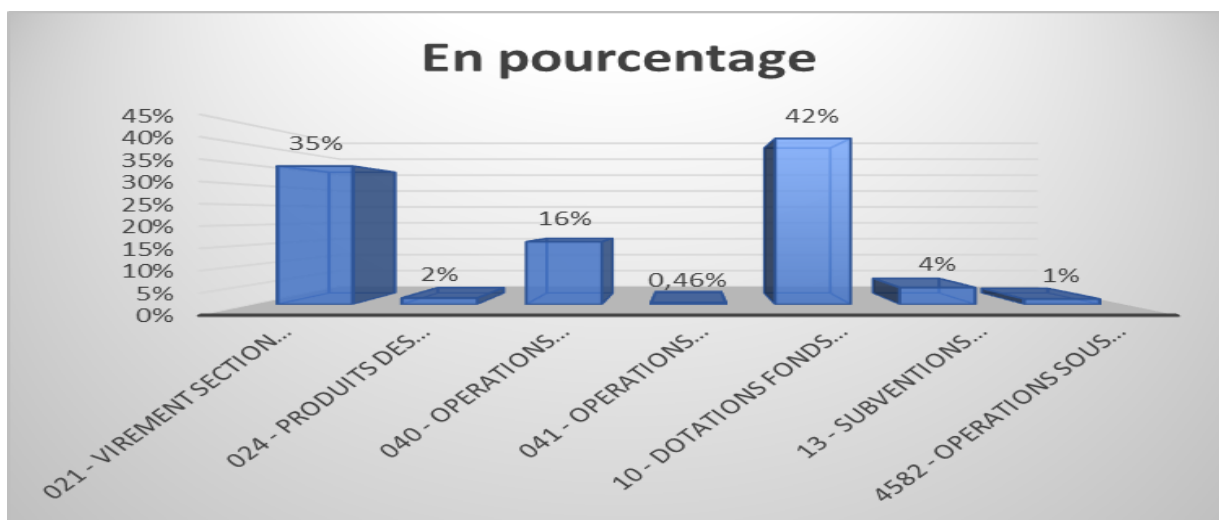
⇒ **Des recettes réelles pour 2 116 000 euros** (contre 1 526 500 € en 2020) :

- **Les dotations 1 800 000 euros (chapitre 10)**, avec un Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 1 600 000 euros (+ 1000 000 € par rapport au BP 2020), et une Taxe d'Aménagement pour 200 000 euros.
- **Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 184 000 euros** en l'absence de notification au moment de la réalisation du budget primitif.
- **Les opérations pour compte de tiers (comptes 45) s'élèvent à 60 000 euros** et correspondent à des **opérations sous mandat** : ajustement de l'enveloppe prévue initialement pour l'opération stand de tir.
- **Les produits des cessions d'immobilisations (matériels) pour un total de 70 000 euros**

⇒ **Des recettes d'ordre pour 2 200 000 euros** (identique au BP 2020) dont :

- Un Prélèvement de **1 500 000 euros** de la section de fonctionnement ;
- Des Amortissements pour **680 000 euros** (Hausse Matériels (610 000 €), Maintien Subventions versées (70 000 €))





B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** comprennent des dépenses réelles à hauteur de 4 270 000 euros (contre 3 632 500 € en 2020) et des dépenses d'ordre de 46 000 euros (94 000 € au BP 2020)

Les dépenses d'investissement peuvent être réparties en cinq catégories :

• **Les bâtiments pour 2 583 916 euros** (ROB : Idem - Pour mémoire BP 2020 : 2 107 500 €) dont :

▪ Bât. Sportifs (Piscine, terrain de foot synthétique, club house foot, club house pétanque, vestiaire section athlétisme, Tennis)	884 000 €
▪ Bât. Scolaires (Maternelle Saint Firmin, maternelle clos Vinot, maternelle les Goths, maternelle Viroy)	54 000 €
▪ Bât. Culturels (Moulin Bardin, Eglise Saint Firmin : complément d'enveloppe)	122 576 €
▪ Bât. Petit Chesnoy (Réhabilitation)	622 550 €
▪ Réhabilitation Ecole du Clos-Vinot Elémentaire (complément enveloppe)	107 040 €
▪ Construction d'une Garderie périscolaire site du Clos-Vinot (complément enveloppe)	10 080 €
▪ Construction du restaurant scolaire des Goths	500 000 €
▪ Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	200 000 €

• **La voirie pour 1 034 600 euros** (ROB : Idem - Pour Mémoire BP 2020 : 1000 000 €) :

▪ Parking la ferme du Bourg	375 000 €
▪ Réfection de la voirie (Réfections ponctuelles)	500 000 €
▪ Eclairage Public (Enveloppe affaiblisseurs de puissance, luminaires, Diagnostic)	60 000 €
▪ Défense Incendie (Enveloppe P.I.)	30 000 €
▪ Travaux divers (Plans topographiques, Extension réseau Enedis...)	69 600 €

• **Les travaux en régie pour 2 000 euros** (ROB : Idem - Pour Mémoire BP 2020 : 50 000 €) :

▪ Divers (Enveloppe Provision pour divers travaux)	2 000 €
--	---------

• **L'acquisition de matériel pour 261 051 euros** (ROB : Idem) :

▪ Education/Enfance (Table bétons bancs solidaires, mobiliers)	12 000 €
▪ Sports (tables, barrières, compresseur, tondeuse, tapis d'entrée sur mesure, ...)	41 145 €
▪ Culture (Portfolio, flûtes, armoire, écran)	11 900 €
▪ Communication (stand com personnalisé)	6 000 €
▪ Informatique (Ordinateurs, logiciels et licences, vidéoprojecteur...)	79 611 €
▪ Parc automobile (Enveloppe pour véhicule)	102 100 €
▪ STAT/Divers (hygromètre, boulonneuse, mobiliers aspirateurs...)	8 295 €

• **Les acquisitions de terrains pour 133 000 euros** (ROB : Idem - Pour Mémoire BP 2020 : 200 000 €) :

▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains nus)	10 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains de voiries)	10 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Terrains divers)	10 000 €
▪ Enveloppe pour acquisitions foncières (Réserve foncière)	103 000 €

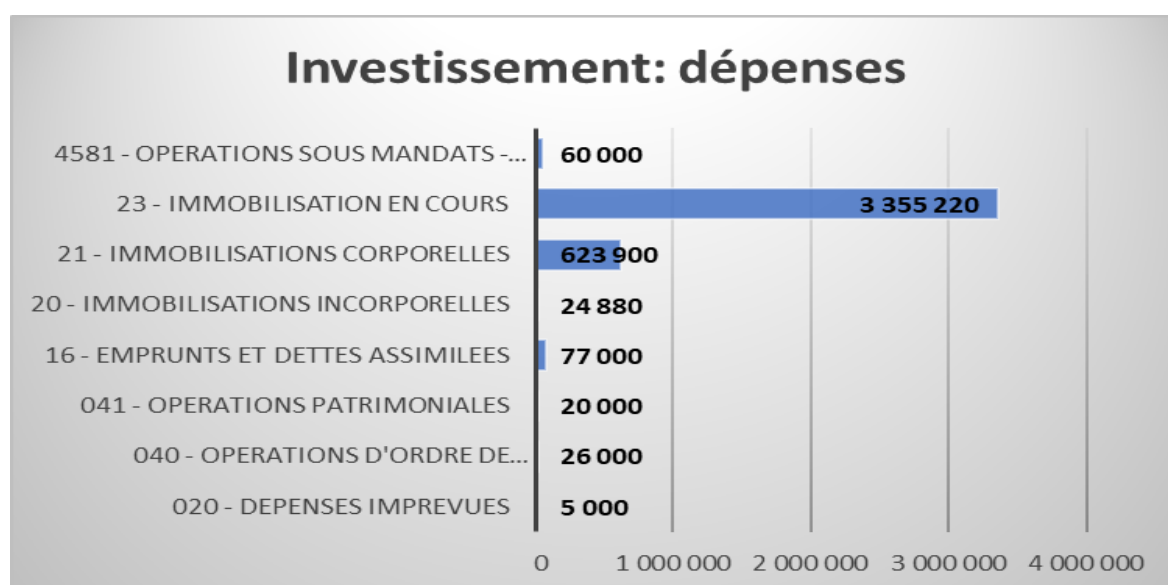
Les autres dépenses de la section d'investissement (hors « dette ») comprennent principalement le reversement de la taxe d'aménagement pour un total de 124 000 euros et des opérations d'ordre patrimoniales (Amortissement subventions d'équipement pour 46 000 €).

Concernant l' « avance de trésorerie » de la CAF (Construction Petite Enfance, Centre de Loisirs, Garderies périscolaires du Clos-Vinot), elle donne lieu à un remboursement annuel (Taux zéro) de 75 000 euros, conformément au tableau ci-dessous :

Dette en capital	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	S/Total
Maison de la Petite Enfance	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	8 000			208 000
Centre de Loisirs				25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	200 000
Garderie Clos-Vinot						25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	150 000
	25 000	25 000	25 000	50 000	50 000	75 000	75 000	75 000	58 000	50 000	50 000	558 000

Dette en capital	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	Total G.
Maison de la Petite Enfance												208 000
Centre de Loisirs	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	1 290	451 290
Garderie Clos-Vinot	25 000	25 000	25 000	17 000								242 000
	50 000	50 000	50 000	42 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	1 290	901 290

A ce jour, il n'y a pas d'autre dossier en cours (Pour rappel, un dossier pour la réhabilitation du Petit Chesnoy à la Pailleterie est envisagé).



Conclusion :

Le Budget Primitif 2021 répond aux objectifs et intègre les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce début de mandat est marqué par un contexte incertain lié aux premières mesures de la réforme de la fiscalité locale (suppression progressive de la taxe d'habitation et transfert au bloc communal de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements) et aux conséquences financières de la crise sanitaire (dépenses de fournitures, baisse de recettes sur les produits des services, décalage ou reports d'opérations...).

Malgré ces paramètres déstabilisants, l'équipe municipale maintient ses engagements à savoir :

- **Le maintien des taux de la fiscalité locale ;**
- **Le soutien aux associations sans diminution des subventions ;**
- **Et le financement des investissements sans recours à l'emprunt.**

Le Conseil Municipal est invité à se PRONONCER sur ce projet de Budget Primitif 2021 de la Ville.

Avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 8 décembre